

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CABINET DU PRESIDENT.**

**DECRET N° 100/ 62 DU 3 AVRIL 2017 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS
MEMBRES DE LA PLATEFORME NATIONALE DE PREVENTION DES RISQUES ET
DE GESTION DES CATASTROPHES.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/292 du 16 octobre 2007 portant Création, Missions, Composition, Organisation et Fonctionnement de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes ;

Vu le Décret n°100/298 du 21 novembre 2011 Portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique ;

Vu le Décret n° 100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n°100/125 du 19 Avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Revu le Décret n°100/91 du 14 avril 2016 portant Nomination des Membres de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique ;

DECRETE:

Article 1 : Sont nommés Membres de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes :

- **Colonel Léonidas BANDENZAMASO** en remplacement de Feu Général de Brigade Athanase KARARUZA ;

- Colonel Frédéric NDAYISABA en remplacement du Colonel Venuste NDUWAYO;
- Monsieur Thérance NTAHIRAJA en remplacement du Général de Brigade Ildéfonse HABARUREMA ;
- Ambassadeur Rose NTAWÉ en remplacement de l'Ambassadeur Zacharie GAHUTU.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

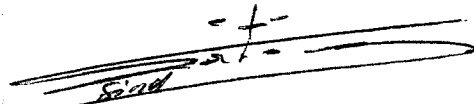
Article 3 : Le Ministre de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 3 avril 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

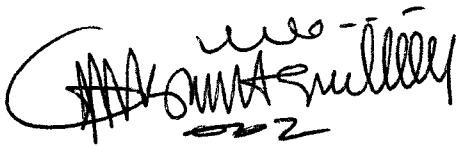
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Alain Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Chef.

